

RELEVÉ DE DECISIONS DE LA REUNION
DU CONSEIL PORTUAIRE DE LA REDONNE
DU 20 JANVIER 2021

Membres du Conseil Portuaire présents :

M. Daniel WIRTH	Directeur des Routes et des Ports (CD13) (Représentant M. le Délégué aux Ports)
M. Michel ILLAC	Maire d'Ensues la Redonne
M. Polyno UNG	Directeur Adjoint des Routes et des Ports
M. Gilles CARILLO	Plaisancier
M. Gilbert RAFFIER	Plaisancier
Mme Nathalie HUERTAS	Plaisancière
M. Lucien DOS SANTOS	Plaisancier
M. Claude CORNUEL	Président de la Société Nautique de la Redonne
M. Christophe PAUCHON	Chef de Service Maîtrise d'Ouvrage (CD13)

Conseil Départemental :

Mme Evelyne GAUTHIER	Surveillante de port
M. Martial PACINI	Chargé de mission portuaire

Le quorum étant atteint (2/3 des membres présents), Monsieur WIRTH ouvre la séance et prie l'instance portuaire de bien vouloir excuser l'absence de M. le Délégué aux Ports, empêché. Il est observé avant la séance une minute de silence à la mémoire de M. Gérard CHEVE, ancien Président de la Société Nautique. M. le Délégué aux ports a fait connaître son accord sur la proposition faite par M. le Maire d'apposer sur le port une plaque commémorative en son hommage. Les points suivants sont ensuite successivement examinés.

OBSERVATIONS SUR LE RELEVÉ DE CONCLUSIONS DE LA REUNION DU CONSEIL PORTUAIRE DU 13 NOVEMBRE 2019

Le relevé de conclusions ne fait pas l'objet d'observations particulières. Il est adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU D'EXECUTION DU PROGRAMME DE TRAVAUX 2020

M. PAUCHON présente le bilan d'exécution du programme de travaux 2020, réalisé à hauteur de **146 976 € HT**. Il souligne particulièrement les interventions suivantes :

- Le contrôle technique de la grue, faisant suite à l'électrification de son dispositif de rotation, a pu être réalisé suite aux interventions pressantes du Département auprès du bureau de contrôle. La grue est désormais opérationnelle aux plans technique et réglementaire.

- L'intégralité des mouillages a été rénovée, traduisant ainsi l'effort significatif du Département (120 000 €) pour les sécuriser dans l'avenir. - la reprise de l'escalier doit faire l'objet d'une autorisation préalable de l'ABF. Un dossier de demande lui a été transmis en fin d'année dernière.

- Il précise que les mains courantes proposées par le Département ont été refusées par l'ABF. Un nouveau dossier d'adaptation a été redéposé en fin d'année dernière. A la demande des représentants des plaisanciers, une copie de ce dossier leur sera transmis.

- l'étude technique d'opportunité de pose d'une panne flottante a été lancée ; une réunion avec les usagers ayant eu lieu sur ce sujet. Il convient désormais d'attendre les conclusions de l'analyse de la courantologie du port pour vérifier la fiabilité des ancrages pouvant être installés.

- L'installation d'une ligne informatique sécurisée de transfert des images de vidéoprotection vers le site de la police municipale est en voie d'achèvement. Pour être opérationnelle, elle nécessite désormais des travaux d'accès à l'hôtel de ville. M. le Maire indique que la commune négocie leur prise en charge par SFR et qu'elle les prendra sinon à sa charge.

M. CORNUEL signale que la société nautique s'est substituée au Département pour réaliser, à ses frais, le remplacement des défenses de quai de la station d'avitaillement, compte tenu du risque de dégâts causés sur les coques des bateaux.

PROGRAMMATION DE TRAVAUX 2021

La programmation 2021 des travaux est estimée à **102 500 €**, consacrée essentiellement à la pose de mains courantes (dans le cadre du programme d'accessibilité des ports), la reprise des pentes et de signalisation au sol de l'aire de carénage, ainsi qu'à l'étude de faisabilité de la panne flottante. Dès que celle-ci sera achevée (après avoir intégré les données de la courantologie et de l'exposition du port), une concertation sera menée avec les usagers du port.

M. DOS SANTOS s'interroge sur l'intérêt de l'installation des mains courantes aux escaliers ; il considère également ces équipements comme très coûteux. Il lui est indiqué sur ce point qu'ils étaient prévus dans l'Agenda d'Accessibilité validé par l'Etat mais que le Département travaille actuellement à des adaptations de détail nécessaires. De même, les prescriptions imposées par l'ABF impliquent souvent un renchérissement important des équipements.

Il considère également que l'aire de carénage n'est plus suffisamment dimensionnée aux besoins du port. M. PAUCHON lui précise qu'un projet global de reprise de l'aire de carénage nécessiterait des études lourdes ainsi que la constitution d'un dossier d'autorisation au titre de la police de l'Eau. La priorité est donc de remettre aux normes au plus vite cet équipement pour se conformer à la réglementation, les services de l'Etat étant particulièrement vigilants sur ce point.

Il prend également note du problème du poids excessif des chaînes d'amarrage que les plaisanciers doivent soulever. Des crédits seront ainsi réservés dans le programme présenté pour résoudre cette difficulté.

M. CORNUEL déplore par ailleurs le rejet qui lui a été opposé par le Département d'installation d'un support spécifique pouvant faciliter l'embarquement dans leurs annexes par certains plaisanciers. Il lui est confirmé que tout élément visible supplémentaire sur le port doit être soumis à l'avis préalable de l'ABF, très restrictif sur ce type d'intervention.

Plus généralement, il considère que les coûts des travaux exécutés par les prestataires (électrification de la grue, reprise de l'escalier..) du Département sont très élevés. M. WIRTH lui indique sur ce point que le Département utilise des marchés à bons de commande,

comportant une obligation de réactivité d'intervention à la charge du prestataire afin de garantir la continuité du service public. Cette obligation induit logiquement un renchérissement des prix.

Les représentants de la plaisance demandent également à être davantage associés lors de la préparation des interventions de travaux pour garantir leur bonne adéquation aux besoins qu'ils ont exprimés. De même, il est souhaité qu'un contrôle plus étroit du déroulement des travaux soit mis en place par le Département. Il leur est fait observer que ces missions relèvent normalement du technicien responsable de l'intervention et que Mme la surveillante de port, interlocutrice privilégiée des usagers, est chargée de faire l'interface entre les usagers et les services en charge des travaux ; elle fait part à ce titre des éventuelles difficultés rencontrées.

Enfin, M. CORNUEL demande que les travaux suivants soient pris en compte dans la programmation 2021. Il s'agit :

- Du renforcement de la protection du quai au droit de la station d'avitaillement : lorsque les eaux sont hautes, les coques des navires surmontent la défense du quai et s'abîment. Il conviendrait de poser un delta supplémentaire identique à celui posé sur le quai Vian (de couleur blanche). Le Département va étudier ce projet qu'il pourrait réaliser en 2021 en fonction des crédits disponibles.

- L'installation de deux bornes supplémentaires sur le quai Vian (au droit de la barrière d'accès pour les protéger des montées des eaux). Celle-ci sera étudiée cette année par le Département qui rappelle que ces bornes ne sauraient être utilisées que pour l'entretien courant des bateaux et non pour des travaux de réparation sur le plan d'eau.

- De la vérification de possibles affouillements sous le quai de pêche et du positionnement de certains blocs du musoir qui ont été déplacés. Le Département procédera à l'examen de ce problème.

Il demande également que soit étudiée la possibilité de créer un espace permanent dédié spécifiquement au stationnement ponctuel et de courte durée des navires de passage. Il suggère à cet effet de le positionner sur le quai de pêche qui est sous utilisé. Mme la surveillante de port fait observer qu'il existe déjà un poste à flot affecté à ce type de stationnement et que le positionnement sur le quai de pêche ne doit pas gêner l'exploitation des pêcheurs. Après discussion, il est convenu d'approfondir la réflexion sur ce thème en relations avec les pêcheurs qu'il conviendra de consulter.

Enfin, il fait part des difficultés causées, sur la navigation du plan d'eau, par la mise à l'eau des paddles qui sont de plus en plus nombreux à évoluer sur le plan d'eau, ce qui est interdit. M.le Maire indique qu'il va étudier la proposition qui lui est faite de créer un chenal dédié aux paddles à partir de la zone de la baignade située à proximité.

PROJET DE TARIFICATION 2021

Pour tenir compte des contraintes d'utilisations liées à la crise sanitaire, le Département a décidé, sur proposition de M. le Délégué aux Ports, de maintenir la tarification 2021 au même niveau que celle de 2020.

Le projet de tarification 2021 est adopté par le conseil portuaire.

DEMARCHE DE CERTIFICATION « PORTS PROPRES » : APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES DE L'ETUDE DIAGNOSTIC

Le Département s'est engagé dans la démarche de certification « Ports Propres » pour ses sept ports, dont celui de La Redonne. Celle-ci a pour objet de définir et programmer toutes les actions qui concourent à l'amélioration environnementale du port. Les investissements peuvent être soutenus financièrement par l'Etat, la Région Sud, l'ADEME et l'Agence de l'Eau. La démarche, confiée au Bureau d'Etudes INGEROP, nécessite en premier lieu l'engagement d'une étude diagnostic qui a pour objet d'identifier les sources de pollution puis de définir et programmer les actions nécessaires (économies sur l'utilisation des fluides et de l'électricité, mise aux normes des outillages, actions de sensibilisation etc.).

Le cahier des charges de cette étude, établi sur la base de celui préconisé par l'UPACA, prévoit également la constitution d'un comité de pilotage chargé de conduire son déroulement. Les représentants de tous les usagers du port seront naturellement associés à cette démarche dans laquelle ils pourront faire valoir leurs besoins spécifiques.

Le Conseil portuaire valide ensuite les dispositions du cahier des charges de l'étude diagnostic qui devrait être achevée à l'été prochain.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire rappelle qu'un poste temporaire de police est désormais installé chaque été dans la capitainerie du port grâce à l'aimable autorisation de la Société Nautique et du Département. Cependant, cette localisation, au fond du port, n'est pas la plus adaptée pour assurer dans de bonnes conditions les actions de prévention des incivilités. La commune envisage ainsi l'installation d'un poste de police qui pourrait être situé à l'entrée du port, adossé au rocher, dans des conditions exemplaires d'insertion dans le site portuaire. Elle nécessiterait le déplacement des casiers de pêche, qui pourraient à cette occasion être réorganisés et optimisés.

Ce projet, envisagé pour la saison 2021, fera l'objet d'une demande officielle auprès du Département.

L'ordre du jour étant épuisé, M. WIRTH lève la séance et remercie les participants.

Le Délégué aux Ports

08 MARS 2021



Eric LE DISSES